



## CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 28 mars 2022 à 16 heures

## Ordre du jour

## Séance publique

Communications.

**Dossiers de M. le Bourgmestre**

- [1] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2455908 \(R\)](#)  
SJ.- J. 50462/LC.- Zone d'accueil pour un centre d'enregistrement des réfugiés ukrainiens.- Périmètre de sécurité.- Confirmation de l'ordonnance de Police du Bourgmestre.  
Confirmer l'ordonnance de Police prise par le Bourgmestre en date du 11/03/2022 autorisant les activités de gardiennage du 14/03/2022 au 28/03/2022 inclus, à l'occasion de l'organisation d'une "Zone d'accueil pour un centre d'enregistrement des réfugiés ukrainiens" dans le périmètre fermé sis Parc du Verregat, 1020 Bruxelles, et plus particulièrement la zone détaillée sur le plan ci-annexé.
- 
- [2] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2456068 \(R\)](#)  
J.50402/A.- Caméras de surveillance.- "Hoofdstedelijke Kleuterschool Koningin Astrid".  
Emettre un avis favorable à la demande de la Ville de Bruxelles d'installer des caméras de surveillance sur les bâtiments de la "Hoofdstedelijke Kleuterschool Koningin Astrid", située Donderberg 35, 1120 Neder-Over-Heembeek.
- 
- [3] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2455915 \(R\)](#)  
SJ.- 50462/LC.- Sécurité privée.- Zone d'accueil pour un centre d'enregistrement des réfugiés ukrainiens.  
Règlement de police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant l'organisation d'une «Zone d'accueil pour un centre d'enregistrement des réfugiés ukrainiens».
- 
- [4] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2454352 \(R\)](#)  
Eglise Saint-Nicolas.- Modifications au budget de 2022.  
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle des modifications au budget de 2022.
- 
- [5] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2450427 \(R\)](#)  
Eglise Sainte-Catherine.- Budget 2022.  
Sous réserve des remarques reprises dans l'arrêté, émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du budget 2022 de l'Eglise Sainte-Catherine, en équilibre sans intervention financière de la Ville.
- 
- [6] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2454903 \(R\)](#)  
Eglise Saint-Nicolas.- Compte 2021.  
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2021.- Excédent : 216.582,52 EUR.
-

- [7] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2455870 \(R\)](#)  
Eglise Notre-Dame Immaculée.- Compte 2021.  
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2021.- Excédent : 32.110,33 EUR.

- [8] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2455261 \(R\)](#)  
Tempora - Convention de partenariat 2022.  
Convention de partenariat entre la Ville et la sa Tempora pour l'exposition «Antoine de Saint-Exupéry - Le Petit Prince parmi les Hommes».- Aide logistique.

### ***Dossiers de M. l'Echevin Hellings***

- [9] **Centrale d'achats** - - Achats - [2452424 \(R\)](#)  
Marché public de fournitures à bordereau de prix, pendant 48 mois, ayant pour but la fourniture de consommables de coiffure de marque WELLA pour le département Instruction Publique (CDA/012343/LDR).- Principe.  
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, d) ii) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012343/LDR.- Dépense de 60.000,00 EUR, TVA de 21% comprise - Divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2022 à 2026 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de l'approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 87 du Collège du 17/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [10] **Centrale d'achats** - - Achats - [2453468 \(R\)](#)  
Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de 2 bennes à immondices avec moteur CNG et la reprise de 2 bennes à immondices déclassées (CDA/012353/PAD).- Principe.  
Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012353/PAD.- Dépense de 370.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 13605/74353 du budget extraordinaire de 2022 pour la dépense (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle) et article 13605/77353 du même budget pour la recette provenant de la reprise des bennes à immondices déclassées.- Emprunt.

- [11] **Centrale d'achats** - - Achats - [2455987 \(R\)](#)  
Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.  
Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéro du marché : 012254.- Estimation totale de 30.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2021.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 436 du Collège du 17/03/2022 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

### ***Dossiers de Mme l'Echevine Hariche***

- [12] **Personnel** - - - [2453434 \(R\)](#)  
Secrétaire communal.- Prestation de serment.  
Prestation de serment.
- [13] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2456156 \(R\)](#)  
Création de l'Ecole secondaire Robert Dubois.  
Solliciter la création de l'Ecole secondaire Robert Dubois ainsi que l'admission aux subventions.- La nouvelle école secondaire ainsi créée comprend les implantations suivantes :  
- HUDERF : avenue Jean Joseph Crocq, 17 à 1020 Bruxelles (numéro fase implantation 6284);  
- Les Ados de Robert Dubois : rue Stevens-Delannoy, 28 à 1020 Bruxelles (numéro fase implantation 6284);  
- Le Domaine : rue Jean Lanneau, 39 à 1420 Braine-l'Alleud (numéro fase implantation 307);  
- Erasme + Porte bleue : route de Lennik, 808 à 1070 Bruxelles (numéro fase implantation 309);  
- Titeca : rue de la Luzerne, 11 à 1020 Bruxelles (numéro fase implantation 8987).

- [14] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2454016 \(R\)](#)  
Convention entre la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et la commune de Saint-Gilles au sujet de l'exposition à la Maison Pelgrims.  
Adopter la convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts et la commune de Saint-Gilles au sujet de l'exposition à la Maison Pelgrims.

---

**Dossiers de M. l'Echevin Dhondt**

- [15] **Travaux de voirie** - - Études - Permis - [2453903 \(R\)](#)  
2022/08 - Convention n° TV/2019/92/EP de subvention par la Région.- Aménagements abords d'écoles et rues scolaires.- Avenant modificatif n° 2.  
Adopter l'avenant modificatif n° 2 à la convention TV/2019/92/EP du 01/07/2019 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, ayant pour objet la prolongation de la période de couverture par la Région, pour le projet de la rue scolaire Aurore, jusqu'au 31/12/2022.

- [16] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Horodateurs - [2454633 \(R\)](#)  
Cellule Stationnement.- Accords de réciprocité avec les communes limitrophes de la Ville de Bruxelles : Schaerbeek.  
Adopter l'accord de tolérance visant la reconnaissance mutuelle des cartes de stationnement type "riverain" pour les riverains des rues limitrophes à la commune de Schaerbeek et à la Ville de Bruxelles.

---

**Dossiers de M. l'Echevin Maingain**

- [17] **Organisation** - Méthodes - Méthodes - [2455953 \(R\)](#)  
Réservation d'un montant au budget extraordinaire de 2022 afin de commander la solution de gestion de files d'attente, de rendez-vous et de planification des services aux guichets du bâtiment Brucity.  
Adopter la réservation du montant de 276.624,73 EUR, pour acquérir la solution de gestion de files d'attente, de rendez-vous et de planification des services aux guichets du bâtiment Brucity.- Article 22/10433/74253 "Achats de matériel informatique BXL 2021" du budget extraordinaire de 2022, sous réserve de l'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

- [18] **Organisation** - Méthodes - Méthodes - [2455960 \(R\)](#)  
Réservation d'un montant au budget extraordinaire de 2022 afin de commander du matériel de scanning destiné au bâtiment Brucity.  
Adopter la réservation du montant de 8.433,45 EUR, pour acquérir du matériel de scanning destiné au bâtiment Brucity.- Article 22/10433/74253 "Achats de matériel informatique BXL 2021" du budget extraordinaire de 2022, sous réserve de l'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

- [19] **Organisation** - Méthodes - Méthodes - [2455940 \(R\)](#)  
Réservation d'un montant au budget extraordinaire de 2022 afin de commander le matériel audiovisuel et accessoires liés (softwares et services) pour la salle du Conseil du bâtiment Brucity.  
Adopter la réservation du montant de 356.348,63 EUR, pour acquérir le matériel audiovisuel et accessoires liés (softwares et services) pour la salle du Conseil du bâtiment Brucity.- Article 22/10433/74253 "Achats de matériel informatique BXL 2021" du budget extraordinaire de 2022, sous réserve de l'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

---

**Dossiers de Mme l'Echevine Jellab**

- [20] **Travaux de voirie** - - Zones vertes - [2448136 \(R\)](#)  
Subside annuel en faveur de l'asbl "Ferme du Parc Maximilien".- 2022.- Principe.  
Octroyer, dans l'attente de l'adoption du budget 2022, des avances de la première tranche de 85% sur le subside de 2022 à l'asbl "Ferme du Parc Maximilien", destinées à assurer le fonctionnement de l'asbl, via le paiement de douzièmes provisoires calculés sur base du subside 2021, soit des versements mensuels de 19.125,00 EUR.- Article 76605/332/02 du budget ordinaire 2022, en autorisant l'utilisation des douzièmes provisoires et sous réserve de l'adoption du budget 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

[21] **Travaux de voirie** - - Propreté publique - [2453968 \(R\)](#)

Dossier TV/2021/82/PP.- Réseau de "toilettes accueillantes".- Mise à jour de la liste des participants et octroi des primes 2021 pour 3 établissements.

1) Adopter la liste mise à jour, annexée au présent projet d'arrêté, d'un total de 43 établissements participant au réseau de "toilettes accueillantes" (4 établissements n'ont finalement pas signé la convention, 1 établissement a changé de nom et 5 établissements ont rejoint le réseau).- 2) Signature de la convention "toilettes accueillantes" avec chacun des 6 établissements ("Les Vignes du Liban", "Yamansu", "James Joyce", "Equinox", "Horeca Shop" et "Queens Burger") ajoutés à la liste.- 3) Octroyer, pour l'année 2021, une prime de 250,00 EUR aux 3 établissements, ajoutés à la liste et participant au réseau de "toilettes accueillantes" depuis le 01/10/2021 ("Equinox", "Horeca Shop" et "Queens Burger").- Dépense de 750,00 EUR à l'article 87605/321/01 du budget ordinaire 2021.

---

**Dossiers de Mme l'Echevine Persoons**

[22] **Urbanisme** - Plan - Topographie - [2450738 \(R\)](#)

22 PLAN TOPO - Plan de modification d'alignements, déplacement et élargissement partiels des sentiers vicinaux n° 31, 33 et 34 dénommés chemin du Keelbeek et chemin de Traverse, élargissement et création de trois connexions piétonnes reliant le chemin du Keelbeek à la rue de Verdun dans l'îlot formé par la rue de la Seigneurie, la rue de Verdun, la rue de la Paroisse et le chemin de fer.- Plan n° 7546.- Adoption provisoire.

1) Adopter provisoirement le plan d'alignement n° 7546 l'alignement reprenant le plan de modification d'alignements, déplacement et élargissement partiels des sentiers vicinaux n° 31, 33 et 34 dénommés chemin du Keelbeek et chemin de Traverse, élargissement et création de trois connexions piétonnes reliant le chemin du Keelbeek à la rue de Verdun - dans l'îlot formé par la rue de la Seigneurie, la rue de Verdun, la rue de la Paroisse et le chemin de fer.- 2) Adopter le provisoirement du déplacement partiel du sentier vicinal n° 31, 33 et 34 selon le nouveau tracé, repris sur le plan n° 7546.- 3) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins des formalités légales.

## ***Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren***

### [23] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2455727 \(R\)](#)

Conseil de quartier européen.- Renouvellement et désignation des membres du Conseil de quartier.

1) Désigner les 11 candidats « citoyens » suivants en tant que membres du Conseil de Quartier européen (les cinq premiers citoyens de cette liste désignés lors de la première année du Conseil prolongent leur participation pour une deuxième année):

1. Mme WOOD Joséphine,
2. M. QARNOUF Youssef,
3. M. KEPPERS Michel,
4. M. MERTENS Charles,
5. Mme BALLIGANT Christine,
6. M. EL MIMOUNI Daoud,
7. Mme GALLE Daphne,
8. Mme DJOVANNIE Ndona,
9. M. ZWART Metin,
10. Mme AVRAMOV Dragana,
11. M. SANGARE Mama.

2) Désigner les 5 associations suivantes en tant que membres du Conseil de Quartier européen (les quatre premières associations de cette liste désignées lors de la première année du Conseil prolongent leur participation pour une deuxième année. La dernière association candidate n'ayant pas répondu, nous poursuivons avec 5 associations au lieu de 6) :

1. Le Comité d'habitants Luther situé rue Luther 24 à 1000 Bruxelles.
2. L'association des Commerçants du Carrefour Jean Monnet (ACJCM) situé rue Archimède à 1000 Bruxelles.
3. Groupement d'animation du quartier Européen de la Ville de Bruxelles (GAQ) situé rue Charles Quint 130 à 1000 Bruxelles.
4. La Maison de quartier Nord-Est situé rue Van Campenhout 16 à 1000 Bruxelles.
5. Square Schuman situé Rond-Point Schuman 9 à 1000 Bruxelles.

---

### [24] **Organisation** - Relations - Relations publiques - [2455468 \(R\)](#)

Conseil de quartier Haren.- Renouvellement et désignation des membres du Conseil de quartier.

1) Désigner les 11 candidats «citoyens» suivants en tant que membres du Conseil de Quartier de Haren (les huit premiers citoyens de cette liste désignés lors de la première année du Conseil prolongent leur participation pour une deuxième année):

- 1.M. DIAFAS Jean,
- 2.M. LOUISE Jean-Alexandre,
- 3.M. BENKAHLA Abdelkader,
- 4.Mme KOUMAR Shaurnally,
- 5.M. DEBRUYNE Marc,
- 6.M. WETCHI Cyprien,
- 7.Mme GULLU Belce,
- 8.Mme TSHIALA Pascaline,
- 9.Mme TAMOUD Rania,
- 10.M. SAGHIR Saïd,
- 11.Mme SZYMCZUK Dorota.

2) Renouveler le mandat des 6 associations suivantes pour une deuxième année :

- Comité de/van Haren + situé rue de Verdun 230 à 1130 Bruxelles,
  - Gemeenschapscentrum De Linde situé Cortenbachstraat 7 à 1130 Bruxelles,
  - Comité de Haren situé rue du Pré aux Oies 192 à 1130 Bruxelles,
  - Solidharen situé rue du Pré aux Oies 114 à 1130 Bruxelles,
  - "De Ark te Brussel" vzw situé rue de Verdun 521 à 1130 Bruxelles,
  - La Maison de Quartier Haren située rue de Cortenbach 11 à 1130 Bruxelles.
-

[25] **Organisation - Relations - Relations publiques - [2455615 \(R\)](#)**

Conseil de quartier de Laeken.- Désignation des membres.

(1). Les 17 candidats «citoyens» suivants sont désignés membres du Conseil de Laeken :

1. M. SERVAES Alexis;
2. M. MARCUS Jean Pierre;
3. M. VAN DER ELST Jason;
4. M. RAOUAN Mohamed;
5. Mme KADA Amel;
6. M. AMAND Jean Marie;
7. Mme NADEEM Akhtar Sehare;
8. Mme SIMUS Mireille;
9. Mme POTY Jessica;
10. M. LAKTIBI Hichame;
11. M. LAPERCHE Francois;
12. Mme CHAHIR Fairouz;
13. Mme KULITA Maria;
14. Mme VAN EX Coelmont Émilie;
15. Mme PETROVAI Moldovan Claudia Florica;
16. M. YMZIRAN Aboubakr;
17. Mme ORAVAN Gabriela.

(2). Les 8 associations suivantes sont désignées membres du Conseil de quartier de Laeken :

1. BRAVVO asbl située rue de la Caserne, 37 à 1000 Bruxelles,
2. "Buurtcomité Triangle" situé rue du Heysel 60 à 1020 Laeken,
3. "Maisons de Quartier" située Boulevard d'Anvers, 31 à 1000 Bruxelles,
4. Laeken Découverte asbl situé rue du Champs de l'Eglise 2 à 1020 Laeken,
5. Asbl Public (projet Au Bord De L'Eau) situé Boulevard Emile Bockstael 107 à 1020 Laeken,
6. PICOL asbl (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken) situé boulevard Emile Bockstael 160 à 1020 Laeken,
7. Laeken.Bruxelles situé rue du Siphon 62 à 1020 Laeken,
8. "GC Nekkersdal" situé Boulevard Emile Bockstael 107 à 1020 Laeken.

-----  
***Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele***

[26] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales - Section Finances - - [2451475 \(R\)](#)**

Exposé général.- Adopter le budget 2022 de la Régie Foncière et les annexes y relatives.

Exposé général.- Adopter le budget 2022 de la Régie Foncière et les annexes y relatives.

-----  
[27] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales - Valorisation patrimoine - - [2452317 \(R\)](#)**

Restructuration, construction et / ou rénovation des logements et un espace commercial, sis rue des Bouchers 25-27 et Impasse d'Une Personne 12-14 à 1000 Bruxelles.- Marché des travaux : approbation cahier des charges + mode de passation.

Marché de travaux par procédure ouverte pour la phase I : 'architecture - stabilité' qui vise les démolitions, la stabilisation du bâtis et les sondages nécessaires à la réalisation d'un dossier de rénovation (phase II) pour l'ensemble des bâtis sur un terrain sis rue des Bouchers 25-27 et Impasse d'Une Personne 12-14 à 1000 Bruxelles, dont les conditions sont spécifiées au cahier spécial des charges n° RF/21/PO/887 et à l'avis de marché.- Le prix estimé du marché dont question au point 1 est fixé à titre indicatif à 250.000,00 EUR HTVA ou 265.000,00 EUR TVA comprise.- Le marché dont il est question au point 1 sera passé par une appel d'offre.- Le montant des honoraires - prime assurance contrôle comprise - est estimé à 41.125,85 EUR TVA comprise.- Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé par emprunt.- Imputations et Dépenses : Travaux : article 242-01 du budget patrimonial 2022 : 265.000,00 EUR TVA comprise.- Honoraires : article 240-01 budget patrimonial 2022 : 31.762,50 EUR TVA comprise.- Assurances : article 240-01 du budget patrimonial 2022 : 9.363,35 EUR TVA comprise.- Recettes : article 171-01 du budget patrimonial 2022 (emprunt).

-----  
[28] **Organisation - Relations - Relations publiques - [2454274 \(R\)](#)**

Prêt d'un banc d'allaitement.

Adopter la convention de prêt à usage d'un banc d'allaitement entre la société de technologie pour les femmes, Elvie, et la Ville de Bruxelles.

## ***Questions***

- [29] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2453488](#)  
[\(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question relative à l'approche de la mendicité dans le centre-ville.

-----

- [30] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2456578](#)  
[\(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant l'initiative #KotVrij.

-----